



Coiffeurs sous assistance respiratoire

L'AIR DES SALONS, TRÈS CHARGÉ EN PARTICULES ET AÉROSOLS, PROVOQUE DES PROBLÈMES DE SANTÉ RÉCURRENTS. EN COMPLÉMENT DE L'AÉRATION, LES PURIFICATEURS D'AIR SEMBLENT DEVOIR S'IMPOSER. MAIS TOUS NE SE VALENT PAS. TOUR D'HORIZONS... PLUS SAINS.

Les salons de coiffure doivent disposer d'un système de renouvellement d'air renforcé pour assainir le local à raison de 45 m³ par heure et par personne. Pourtant, par méconnaissance des règles ou pour des raisons pratiques, moins de la moitié des salons ont mis en place des évacuations extérieures aux normes, et aèrent quand ils peuvent. Pour des locaux contenant particules et gaz en suspension, même la climatisation ne peut suffire. Par ailleurs, afin de réduire les polluants, il est conseillé d'équiper la zone technique d'un extracteur d'air, à l'instar des paillasse des laboratoires de chimie. Ce n'est pas toujours évident, d'autant que la pollution est plus diffuse dans l'ensemble du local et qu'il faut ajouter les polluants dégagés par le mobilier, les murs ou encore les produits d'entretien. Pour dépolluer, il faut oublier les diffuseurs d'huiles essentielles, qui se contentent de créer une ambiance olfactive. Les ionisateurs censés provoquer la sédimentation de polluants risquent de produire des polluants supplémentaires, comme certains dispositifs qui fabriquent des radicaux libres. Depuis quelques années arrive une nouvelle solution qui, sans se substituer à la ventilation, apporte un gain intéressant : les purificateurs d'air.

Une solution efficace

Les deux principales solutions d'assainisseurs traitant de grands volumes, *via* un simple appareil posé au sol, sont : l'élimination par circulation au travers des filtres pour extraire les polluants (mais également les particules fines), ou leur destruction lors du passage d'un flux d'air dans une chambre de traitement. Mais si l'on opte pour ce dernier système, il faut éviter la technologie plasma qui crée de l'ozone très irritant, pour choisir celle à base de photocatalyse *via* des UV.

« Les appareils filtrants commencent à se développer, constate Stéphane Motreff qui s'est associé à Camfil pour la mise au point de City h'Air, un dispositif filtrant spécifique à la coiffure et l'esthétique. *Mais on voit de tout... Des appareils grand public non adaptés qui laissent passer les molécules produites en salon, ou d'autres qui brassent de l'air, mais avec des petits filtres, ou des enceintes de traitement qui laissent passer l'air (et les polluants) sur les côtés. Nous avons réfléchi pendant 3 ans aux meilleurs principes de capture*

« LE PURIFICATEUR D'AIR A CHANGÉ NOTRE QUOTIDIEN »

Éric et Mylène Bouniot, Bouniot Coiffeurs Créateurs, Châtelleraut (Vienne)



« *Éric avait des problèmes chroniques de bronchites et de sinusites. Il enchaînait les traitements aux corticoïdes et aux antibiotiques, nous ne trouvions pas la solution. Nous avons essayé le purificateur d'air et, depuis un an, il n'a plus de problème. Même constat pour certaines clientes sensibles. Le gain de confort est flagrant et on se sent moins oppressé.* » Si le salon bénéficie d'une VMC, d'une climatisation et même d'une fenêtre sur un jardin, l'engagement depuis 25 ans des responsables dans le développement durable, y compris social, les a poussés à chercher sans cesse à améliorer leurs pratiques, notamment en ce qui concerne l'ergonomie et la santé en général. « *Petits signes qui ne trompent pas, mes lunettes se salissent moins, tout comme les étagères ! Il n'y a plus d'odeur dans le salon même après des permanentes. Avec tous les polluants que chacun rencontre au quotidien, si on peut les réduire au travail, c'est mieux. Nous pensons même équiper notre domicile !* »



LE PURIFICATEUR EOLIS AIR MANAGER DE NATÉOSANTÉ

des polluants. Nous avons tenu compte des volumes à traiter, des types de filtres pour chaque polluant, mais aussi des particules fines. Sans parler du suivi après des mois de tests... » Si l'extraction d'air et l'aération restent indispensables, l'assainissement semble presque incontournable. En effet, il permet de réduire réellement les concentrations de polluants en continu, comme l'explique Thierry Ricci, fondateur de Natéosanté, dont l'appareil Eolis Air Manager est aussi basé sur la filtration : « Nous avons mesuré les concentrations de produits chimiques et de particules dans l'air avant et après la filtration, c'est flagrant. Peu de salons respectent les normes de qualité de l'air ! Pourtant, moins de polluants, c'est aussi moins de maladie, d'absentéisme, et plus de plaisir à travailler dans de bonnes conditions et longtemps ! La prise de conscience est considérable. En prime, l'appareil permet de visualiser l'avancement du traitement et peut servir à valoriser le salon auprès des clients. »



LE CITY H'AIR DE CAMFIL



LE TAKKAÏR DE SUNA ENVIRONNEMENT

coût d'achat, au minimum entre 2 500 et 3 000 euros, les a incités à développer des offres de location (avec entretien) pour 70 à 100 euros par mois afin de séduire la majorité des salons. Suna Environnement a de son côté fait le choix de la photocatalyse par UVC (sans filtre donc), comme l'expliquent Philippe et Nina Lloret : « Les COV (Composés organiques volatils) ou l'ammoniaque sont détruits, mais aussi les micro-organismes, ce type de matériel étant proche de ceux utilisés dans les milieux médicalisés. La photocatalyse est très efficace, mais certains font n'importe quoi avec cette technologie, risquant de créer de nouveaux polluants. Il faut une lampe de qualité qui sera changée tous les ans. Une chose est sûre : lorsque l'on teste

ces systèmes, le confort apporté fait que l'on ne revient plus en arrière ! Au vu des problèmes de santé dans la coiffure, les patrons qui prouveront qu'ils ont cherché des solutions seront plus crédibles en cas de contrôle de l'Inspection du travail. » La situation devrait en effet évoluer : AG2R/

L'ASTHME, UNE PLAIE POUR LA COIFFURE

Selon les études, plus de 10 % des coiffeurs souffrent d'asthme. Une proportion en constante augmentation depuis qu'un suivi a été mis en place dans les années 90, l'aspect professionnel doublant le risque naturel. Même problème pour les rhinites, qui sont plus fréquentes chez les coiffeurs. Un problème de santé publique incontournable lorsque l'on sait que 30 % des cas d'asthmes professionnels enregistrés sont imputables au secteur de la coiffure. L'une des premières causes serait les colorations du fait des persulfates alcalins. Mais il ne faut pas négliger l'ensemble des particules en suspension dues aux laques ou encore aux formaldéhydes dégagés dans certains lissages au chauffage. Sans oublier la poudre de henné, le latex, l'ammoniaque et ses dérivés, les PPD en suspension après broissage, les thioglycolates (permanentes), et même les shampooings secs et les poudres diverses. Grâce à la prise de conscience des fournisseurs, les poudres de décoloration sont par contre de moins en moins volatiles.

Les Institutions de la Coiffure et les CFA renforcent leur communication sur ce sujet, et une grande enquête doit prochainement être menée sur l'état des lieux sanitaire de la coiffure. L'idée ? Prendre les devants avant que l'Etat ne sévisse, alerté par le trop grand nombre de maladies respiratoires signalées en salons. Ainsi, les appareils purificateurs professionnels qui arrivent sur le marché depuis environ un an sont de précieux auxiliaires, même s'ils ne se substituent nullement à une aération correcte. « Car l'air intérieur concentre les polluants. Une rue est souvent moins polluée que les locaux, c'est pareil en voiture. Un conseil simple et sérieux : ouvrez plus souvent les fenêtres ! » assène comme une boutade Philippe Lloret.

Brice Thiron

Un gain pour la santé et le confort

Les fabricants professionnels proposent en général deux types d'appareils : standard pour les salons de 35 à 50 m² (et à plafonds classiques), et de plus gros modèles, voire plusieurs petits, pour de plus grandes surfaces ou si l'activité est intense. Le

UN AIR SAIN : UNE OBLIGATION LÉGALE !

Le Code du travail (article R.232-5), mais aussi les règles pour recevoir du public sont claires : c'est au salon de rendre l'air sain sous peine d'amende (3 750 euros). Une obligation de moyens, mais aussi de résultat. En effet, la Sécurité Sociale peut théoriquement se retourner contre l'employeur en cas de maladie professionnelle pour réclamer le remboursement de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Il faut dire que la pollution de l'air intérieur coûte, par an, 18 milliards d'euros de frais de maladie, auxquels s'ajoutent 2 milliards d'euros d'arrêt maladie, ce qui ne laisse pas l'Etat indifférent.